

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 a été élaboré dans un contexte inflationniste lié à la guerre en Ukraine, largement évoqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires (augmentation des prix des matières premières et matériaux, hausse des tarifs énergétiques, tension d'approvisionnement).

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans le projet de loi de finances 2023 qui se traduit notamment pour les collectivités par la hausse des concours financiers de l'Etat, l'abondement du « filet de sécurité », la mise en place d'un « amortisseur électricité », l'actualisation forfaitaire des bases à un taux de 6%.

La loi de finances définitive permettra de voir si la commune est éligible à ses dispositifs, notamment en matière de Dotation Globale de Fonctionnement qui n'a cessé de diminuer depuis 2014.

Le budget 2023 de la commune s'élève à 10 920 385 € en section de fonctionnement et 9 510 842 € en section d'investissement.

Ce budget intègre dès à présent une hausse de la fiscalité sur la taxe de foncier bâti de 5 % qui devra être confirmée lors du vote des taux qui interviendra lors de la décision modificative n° 1. L'épargne nette s'élève à 566 k€. Le budget prévoit un recours à l'emprunt de 6 722 k€, montant qui n'intègre pas encore les résultats du compte administratif 2022.

Tableau de synthèse selon nomenclature M14

FONCTIONNEMENT

Dépenses	TOTAL VOTE 2022	BP 2023	Recettes	TOTAL VOTE 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	2 319 229	2 641 315	70 Produits des services	1 128 602	1 300 581
012 Charges de personnel	6 225 000	6 612 000	73 Impôts et taxes	6 783 421	7 376 224
			<i>dont fiscalité directe</i>	2 839 781	3 348 647
			<i>dont reversements Toulouse Métropole</i>	3 349 571	3 441 377
			<i>dont autres</i>	594 069	586 200
65 Autres charges de gestion	706 040	719 040	74 Dotations et participations	1 898 661	1 899 820
66 Charges financières	31 733	52 795	<i>dont DGF et DSR</i>	234 965	220 000
67 Charges exceptionnelles	41 914	35 227	<i>dont compensation perte ou exo impôts locaux</i>	233 891	250 000
014 Atténuations de produits	112 403	98 000	<i>dont CAF</i>	1 287 000	1 340 295
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	<i>dont autres</i>	139 405	86 125
042 Opérations d'ordre entre sections	380 000	390 000	<i>dont FCTVA</i>	3 400	3 400
023 Virement à la section d'investissement	245 717	322 008	75 Autres produits de gestion courante	143 852	197 230
Total	10 112 036	10 920 385	76 Produits financiers		
			77 Produits exceptionnels	11 000	11 000
			013 Atténuation de charges	120 000	115 000
			042 Opérations d'ordre entre sections	26 500	20 530
			002 Excédent antérieur reporté		
			Total	10 112 036	10 920 385

INVESTISSEMENT

Dépenses	TOTAL VOTE 2022	BP 2023	Recettes	TOTAL VOTE 2022	BP 2023
			021 Virement de la section de fonctionnement	245 717	322 008
001 Résultat d'investissement reporté			001 Résultat d'investissement reporté	886 823.59	
16 Remboursement dette	110 000	126 000	10 Dotations et fonds divers	1 773 575	664 000
EQUIPEMENT	6 081 922	8 789 255	<i>dotations et fonds divers (fctva)</i>	251 516	664 000
20 <i>immob. Incorporables</i>			1068 <i>affectation des resultats</i>	1 522 059.00	
204 <i>subventions équipement</i>			13 Subventions investissement	922 027	930 000
21 <i>immob. Corporelles</i>			16 Emprunts	1 279 556	6 722 021
23 <i>immob. En cours</i>			024 Cessions	780 723	330 000
23 <i>avance marchés</i>	70 000	524 057	23 Immobilisations (238 avance marchés)	70 000	152 813
26 <i>titres de participations</i>		1 000	040 Opérations d'ordre entre sections	380 000	390 000
020 Dépenses imprévues	50 000	50 000	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	30 000	
040 Opérations d'ordre entre sections	26 500	20 530	Total	6 368 422	9 510 842
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	30 000				
Total	6 368 422	9 510 842			

A- La section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement courant : 10 889 K€

Les recettes de fonctionnement courant concernent les chapitres 70-73-74-75-013. Elles augmentent de 814 K€ par rapport au total voté 2022, soit +8.09%. Cette évolution est essentiellement le fait de la fiscalité directe et indirecte et de l'augmentation des tarifs des services.

En K€	TV 2022	BP 2023	Ecart
Produits des services	1 129	1 301	+172
Impôts et taxes	6 783	7 376	+593
Dotations et participations	1 899	1 900	+1
Autres produits gestion courante	144	197	+53
Atténuation de charges	120	115	-5
TOTAL	10 074	10 889	+814

PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70 1 301 K€

Les prévisions budgétaires du chapitre 70 augmentent de 172 k€ du fait de plusieurs facteurs, dont notamment la hausse des tarifs :

- l'augmentation des tarifs cantine / ALAE permet de dégager 118 k€ supplémentaire,
 - la hausse des tarifs ALSH génère 7 k€ de plus,
 - l'augmentation des tarifs Portage repas permet de dégager 6 k€ supplémentaire,
- Les tarifs cimetière évoluent également de +6%.

De nouvelles recettes apparaissent sur ce chapitre, il s'agit :

- du produit de la convention signée avec l'opérateur de téléphonie FREE pour la mise en place d'une antenne sur le territoire (+10 k€),
- du produit versé par Toulouse métropole en contrepartie des missions exercées dans le cadre du PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie) (+45 k€).

A l'inverse, certains postes de recettes sont en baisse.

Les recettes des crèches évoluent globalement à la baisse du fait de la diminution du quotient familial des familles (-7 k€). En contrepartie, la commune perçoit de recettes de la part de la CAF.

La recette relative à la convention vacances loisirs provenant de la CAF est désormais imputée sur un autre chapitre, ce qui a pour conséquence une perte fictive de 9 k€ au chapitre 70.

Montants en euros :

Compte	Désignation	TOTAL VOTE 2022	BUDGET 2023
70311	concessions cimetiére	7 000	7 420
70323	redevances occupation domaine public		10 000
7067	repas cantine et ALAE	573 550	692 700
7066	portage	102 000	102 891
7066	creche bambins	66 800	73 307
7066	creche lutins	189 468	177 827
7066	Halte garderie	14 244	12 846
70632	centre de loisirs	113 200	122 960
70632	convention vacances loisirs CAF	9 000	0
70873	remboursement frais CCAS	36 000	41 000
70876	remboursement de frais par le GFP de regroupement (Forum emploi)		630
70876	remboursement de frais par le GFP de regroupement (PLIE)		45 000
70878	remboursement frais par d'autres collectivités	2 500	0
70878	terrains en friches	1 700	1 700
70878	charges immeubles	7 000	7 000
70878	remb frais fourrière	800	500
7062	produits culture	2 400	2 000
7062	abonnements bibliotheque	2 800	2 800
7088	disques de stationnement	140	0
TOTAL		1 128 602	1 300 581

IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73

7 376 K€

Le chapitre 73 voté en augmentation de 593 k€ par rapport au total voté 2022 a été construit en tenant compte d'une hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5%.

Montants en euros :

Compte	Désignation	TOTAL VOTE 2022	BUDGET 2023
73111	contributions directes : taxe d'habitation, taxes foncières	2 839 781	3 348 647
73211	attribution compensation reversée par Toulouse Métropole	2 746 801	3 177 940
73211	attribution compensation dans le cadre de la réforme de la TEOM	443 238	
73212	dotation solidarite communautaire (DSC)	159 532	263 437
7336	droits de place : occupation du domaine public	5 319	5 300
7336	droits place : marche de plein vent	20 000	15 900
7368	emplacements publicitaires TLPE	100 000	115 000
7381	droits mutation	468 750	450 000
TOTAL		6 783 421	7 376 224

➤ **La fiscalité : 3 349 K€**

Le produit fiscal 2023 a été déterminé à partir des bases définitives 2022 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), avec application d'une évolution physique des bases de +1% et une application d'un coefficient d'actualisation forfaitaire de +6%. Le produit fiscal 2023 est estimé à 3 349 k€, 509 k€ de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2022 dont 248 k€ liées à la hausse du taux de foncier de 5%.

Le nouveau taux de TFPB passerait de 40.86% en 2021 à 42.90% en 2022.

➤ **Reversements de Toulouse métropole : 3 441 K€**

Ces reversements viennent compenser les ressources de taxe professionnelle perçues par la commune en 2000. Ces ressources transférées à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse ont été diminuées du montant des transferts de charge successifs qui ont été opérés au profit des différentes entités juridiques intercommunales depuis la communauté d'agglomération jusqu'au statut actuel de métropole (mobilité, eau assainissement, propreté, développement économique, ordures ménagères, gens du voyage).

Ces reversements se composent de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Suite à une augmentation courant 2022 de l'attribution de compensation du fait de la sortie de la part GEMAPI de son mode de calcul (création d'une taxe spécifique sur l'avis de taxe foncière au 1^{er} janvier 2022), l'attribution de compensation diminue pour

la dernière année de 22 k€ en 2023 (par rapport au montant encaissé en 2022) conformément aux modalités de financement des charges transférées.

La commune perçoit également une attribution de compensation complémentaire suite à la réforme de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères menée par Toulouse métropole en 2021, celle-ci s'élève à 443 k€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) augmente de 104 k€ suite à l'abondement de l'enveloppe globale de 1.5 millions d'euros et la modification de ses critères de répartition dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal de Toulouse métropole, permettant de prendre en compte les effets de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation. En effet, la redistribution du produit transféré à la métropole issu de la dynamique des bases de taxe d'habitation est opérée via la DSC.

➤ **Les droits de mutation : 450 K€**

Les droits de mutation connaissent une bonne dynamique depuis 2015 et explosent en 2021.

Les recettes issues des droits de mutation à titre onéreux sont évaluées pour 2023 de manière prudentielle au vu du contexte de hausse des taux immobiliers.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prév 2022	BP 2023
Droits de mutation	365 k€	397 k€	380 k€	389 k€	446 k€	583 k€	520 k€	450 k€

➤ **La TLPE : 115 K€**

Les recettes de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure augmentent de 15 k€ du fait de la hausse des tarifs votée en 2022 (19 € par m² en 2022, 22 € par m² en 2023).

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74 1 900 K€

Les prévisions 2023 du chapitre 74 sont globalement quasi identiques à celles de 2022.

Néanmoins, des mouvements à la hausse et à la baisse s'opèrent au sein du chapitre :

- La poursuite de la baisse de la DGF (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale) pour la commune de 15 k€ correspondant au maintien de l'écrêtement de 40 k€ pour la dotation forfaitaire compensé par l'effet population.

- la diminution des participations de l'Etat pour les contrats aidés (-30 k€) en lien avec la baisse de leur nombre.

- la baisse de la participation de Fonbeauzard pour le Relais Petite Enfance (-21 k€) du fait du changement du mode de calcul désormais défini sur le nombre exact d'assistants maternels présents sur les deux communes. Courant 2022, la participation avait déjà diminué pour la commune d'Aucamville de 9 k€ en contrepartie du fait que celle-ci avait perçu le bonus territoire pour le Relais Petite Enfance dans le cadre du nouveau contrat de territoire.

- l'augmentation des recettes versées par la CAF au titre des PSU et de la labellisation AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) pour la halte-garderie et la crèche les lutins (+53 k€).

-les compensations de taxes foncières 2023 inscrites selon le même montant que celles perçues en 2022 (+16 k€).

Montants en euros :

Compte	Désignation	TOTAL VOTE 2022	BP 2023
7411	Dotation forfaitaire de la DGF	234 965	220 000
74121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)		
744	FCTVA	3 400	3 400
7461	Dotation générale de décentralisation		0
74718	Emplois aidés	36 000	5 832
74718	Fond d'amorçage rythmes scolaires	47 733	48 583
74718	Participation frais d'élections	2 412	0
74718	participation académie service minimum accueil scolaire	500	400
74718	Participation Etat création poste conseiller numérique	25 000	25 000
7473	emplois aidés département	0	0
74748	Participation Fonbeuzard Relais Petite Enfance	27 000	5 550
74748	Participation Fonbeuzard église	760	760
7478	Autres organismes (CAF, MSA.....)	1 287 000	1 340 295
74834	Compensation taxes foncières (bâties et non bâties)	233 891	250 000
TOTAL		1 898 661	1 899 820

➤ **DGF : dotation globale de fonctionnement : 220 K€**

Malgré la volonté du gouvernement d'abonder l'enveloppe globale de la DGF permettant à 95% des communes de voir leur DGF stabiliser voire augmenter, les incertitudes demeurant pour la commune ont conduit à prévoir la poursuite de l'écrêtement de la part forfaitaire.

En k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant Dotation forfaitaire	386	263	223	198	160	148	121	103
Montant DSR	84	87	91	94	97	100	117	117
Montant DGF	470	350	314	293	257	248	238	220

➤ Les participations de la CAF : 1 340 K€

Les recettes de la CAF augmentent de +53 k€ par rapport à 2022, pour partie du fait de la labellisation AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) de la halte-garderie et la crèche les lutins.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75 197 K€

Les prévisions de recettes sur ce chapitre en hausse de 53 k€ par rapport à 2022 intègrent le bail signé avec la mission locale en année pleine (28 k€) et la location du bar brasserie (25 k€).

ATTENUATION DE CHARGES : CHAPITRE 013 115 K€

Ce chapitre qui concerne le remboursement par l'assurance des salaires et charges liés à certaines absences du personnel est en baisse de 5 k€ par rapport aux prévisions budgétaires totales 2022 en fonction des dossiers en cours. Cette recette est difficilement prévisible.

2) Les dépenses de fonctionnement courant : 10 070 K€

Les dépenses courantes sont constituées des chapitres 011, 012, 65 et 014.

Dans la continuité des budgets précédents, les dépenses de fonctionnement courant 2023 sont prévues en augmentation de 7.56 %, soit + 708 k€ par rapport au budget 2022, principalement sur les chapitres 011 (+322 k€), 012 (+387k€) et 65 (+13 k€). A l'inverse, le chapitre 014 est en baisse de 14 k€ par rapport à 2022.

En K€	Total voté 2022	BP 2023	Ecart
Charges à caractère général	2 319	2 641	+322
Charges de personnel	6 225	6 612	+387
Autres charges de gestion courante	706	719	+13
Atténuations de produit	112	98	-14
TOTAL	9 362	10 070	+708

Une somme de 50 k€ a également été inscrite en dépenses imprévues.

CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011 2 641 K€

Contrairement à 2021 où le chapitre 011 avait été voté en baisse de 1.09%, le BP 2023 dans la continuité du BP 2022 prévoit une hausse des crédits de 13.89% par rapport au total voté 2022 malgré le désengagement de la commune de 4 places en crèche à compter de septembre 2023 au sein de la structure privée Babilou (-9 k€)

Les principales raisons sont les suivantes :

- L'évolution du prix unitaire du repas qui passe de 2.10 € en 2022 à 2.20 € en 2023 du fait de la hausse du cout denrées et l'évolution du nombre de repas scolaires du fait de l'ouverture d'une classe à Poussin en septembre 2023 et l'ouverture en année pleine de la classe à l'école Victor Hugo (+13 k€).
- L'intégration de nouvelles dépenses liées au respect des directives en matière de qualité de l'air (+7 k€).
- L'augmentation du tarif des fluides (+209 k€),
- l'intégration de la prestation de services pour la propreté en remplacement du départ du personnel dédié et l'extension du périmètre du marché d'entretien des espaces verts (+36 k€),
- La mise en place d'assurances dommages ouvrage pour la construction du nouveau groupe scolaire (+57 k€),
- La prise en compte des nouveaux contrats d'assurance applicables dès le 1^{er} janvier 2023 (+6 k€),
- L'augmentation de l'enveloppe Formations du fait du remplacement de nombreux agents (+4 k€) dans les services administratifs.

Montants en euros :

	total voté 2022	BP 2023
PETITE ENFANCE	123 960	113 120
Relais Petite enfance	4 230	4 230
Crèche bambins	4 940	4 940
Crèche lutins	8 940	8 940
Halte garderie	3 050	3 050
Services communs Crèches	300	300
Places en crèche : Marché avec Babilou	100 000	90 660
Achat de vêtements de travail	2 500	1 000
EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE	132 180	133 125
crédits scolaires année n	50 380	51 425
<i>matisse credits scolaires</i>	10 450	10 450
<i>poussin credits scolaires</i>	9 020	9 020
<i>ferry credits scolaires</i>	17 985	17 985
<i>hugo credits scolaires</i>	12 925	13 970
autres dépenses scolaires	6 750	6 750
<i>matisse</i>	850	850
<i>poussin</i>	750	750
<i>ferry</i>	2 700	2 700
<i>victor hugo</i>	2 450	2 450

ALAE	12 950	13 550
CLAS / Parentalité	3 250	3 250
ALSH	55 650	55 650
Conseil Municipal des Jeunes	3 200	2 500
Services communs		
CUISINES CENTRALES ET SATELLITES RESTAURATION	521 276	525 756
Production	448 400	453 400
<i>denrées cuisines centrales repas scolaires-crèches- portage-ALSH et assimilés</i>	401 000	414 000
<i>autres charges à caractère général</i>	47 400	39 400
livraison	32 056	33 056
distribution satellites	11 800	11 000
services communs	27 720	28 300
Programme National Nutrition Santé	1 300	0

CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE	71 566	72 528
culture	33 660	28 818
bibliotheque	16 326	17 910
cinéma	11 080	12 100
sports -vie associative	10 500	13 700
TECHNIQUE- URBANISME-ENVIRONNEMENT	842 410	1 078 300
batiments	156 170	156 000
espaces verts	104 100	140 000
équipements sportifs	25 320	25 000
voirie	35 100	30 000
urbanisme	48 920	50 000
environnement	5 000	0
eau-energie-fluides	467 800	677 300

HYGIENE	116 150	120 000
entretien menager	91 150	102 000
produits et équipements sanitaires covid	25 000	18 000
POLICE	95 725	90 450
COMMUNICATION	46 480	50 000
MARCHE DE PLEIN VENT	3 500	3 500
SERVICES ADMINISTRATIFS ET MOYENS GENERAUX	365 982	454 536
Affaires générales (état civil-courrier-fournitures bureau-fêtes cérémonies...)	48 582	67 780
Economie emploi	3 000	3 000
Informatique-téléphonie-numérique	144 600	144 256
Finances-marchés publics-direction générale (assurances, annonces légales marchés, documentation) : en 2022,115000€ -10000€ basculés sur le budget BAT	115 000	120 000
Assurances Dommages ouvrages	17 800	75 000
Ressources humaines	36 000	40 000
Prévention	0	3 500
Jumelage	1 000	1 000
TOTAL	2 319 229	2 641 315

CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012 6 612 K€

Les charges de personnel augmentent de 387 k€ entre 2022 et 2023.

L'évolution de la masse salariale pour 2023 intègre les éléments suivants :

- Le traditionnel GVT (Glissement vieillesse Technicité) prenant en compte les changements d'échelon, les changements de grade et de cadre d'emploi.
- L'élargissement du bénéfice des titres restaurants à tous les agents : 20 K€.
- La modification des contrats des agents intervenants sur les ALAE (contrats d'un an avec annualisation du temps de travail).
- Effet année pleine des mesures de revalorisation du point d'indice intervenues au 1er juillet 2022 : + 100 K€.
- Prévision d'une enveloppe de 50 K€ pour de nouvelles mesures de revalorisation qui pourront intervenir en cours d'année 2023.

- L'effet année pleine de certains recrutements intervenus en cours d'année ou pour lesquels des carences assez longues sont intervenues sur certains postes (police municipale, DSTUE...).
- Le recrutement d'un chargé de mission PLIE (Plan Local Insertion Emploi) avec contrepartie en recettes.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65 719 K€

Ces dépenses ont été prévues en hausse de 13 k€ en 2023 par rapport à 2022.

- l'augmentation de la participation au syndicat Hersain Bocage (+9 k€),
- la hausse de la participation de la ville au CCAS (+3 k€).

Compte	Désignation	TOTAL VOTE 2022	BP 2023
65548	Participation organismes regroupement	218 950	231 730
	Hersain bocage	161 000	170 000
	SDEHG	56 000	59 930
	Synd Bassin Hers Girou	1 450	1 300
	Synd Haute garonne environnement (ex SMPE)	500	500
657362	CCAS	170 000	173 000
6574	Subventions associations	166 760	170 000
6541	Créances irrécouvrables	9 000	5 000
6542	Créances éteintes	4 000	2 000
6558	Autres contributions obligatoires	4 000	4 000
65888	Autres charges de gestion courante	10	10
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs	320	550
6531/6532/6533 /6534/6535	Indemnités élus et autres charges associés formations et déplacements élus	133 000	132 750
TOTAL		706 040	719 040

ATTENUATION DE PRODUITS : CHAPITRE 014 98 K€

Elles comprennent :

- les pénalités « SRU » : elles s'élèveraient au total à 48 k€ en 2023, l'évolution du taux de logements sociaux construits sur la commune passerait de 15.91% en 2022 à 16.40 % en 2023, ce qui a pour conséquence une baisse du montant de la contribution SRU

pour la commune de 7 k€. Le calcul de la pénalité a été déterminé sur la base d'un objectif de logements sociaux à atteindre de 20%.

- la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 50K€, retour à son niveau de 2021.

En k€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
Contribution SRU	86	67	52	55	48
Fonds péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)	56	56	53	41	50
TOTAL	142	123	112	107	98

3) Les charges financières : Chapitre 66 53 K€

Les prévisions des charges financières sont en hausse entre 2022 et 2023 de 21 k€ en raison principalement de la contraction d'un nouvel emprunt débloqué à hauteur de 500 000 € en 2022, soit +8k€ d'intérêt et +2k€ d'ICNE.

Les ICNE (intérêts courus non échus) prévus au budget 2023 augmentent fortement en raison du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) indexé sur le taux du livret A, taux qui a varié à la hausse en 2022.

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts emprunts 66111	52	48	44	41	30	36
Intérêts courus non échus 66112	-2	-2	-2	-2	-7	+17
Total	50	46	42	39	31	53

B- La section d'investissement

1) Le remboursement du capital de la dette

Ce poste augmente pour s'établir à un niveau égal à 126 k€ pour 2023 en raison du déblocage de 500 000 € du nouvel emprunt du crédit agricole sur 25 ans à un taux de 1.62%.

2) Les dépenses d'équipement

NB : compte tenu du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement, les crédits inscrits ne concernent que les montants qui devraient être payés dans l'année. Certaines concernent des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme pour lesquelles seuls les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice 2023 sont inscrits au budget. Il s'agit des opérations de construction d'un nouveau Foyer municipal, du réaménagement du parc municipal, la construction du nouveau groupe scolaire Gratian et l'extension de la Mairie.

Les dépenses d'équipement 2023 s'élèvent à 8 789 k€. Ces investissements sont scindés en trois types et sont inscrits sur les différents chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 204 :

- **Opérations identifiées nominativement dans le programme pluriannuel d'investissement : 8 045 k€**
 - Construction du Foyer municipal : 1 160 k€,
 - Solde des Travaux Bar/brasserie : 1 k€,
 - Solde Travaux Aménagement et extension du Parc de l'Europe : 30 k€,
 - Travaux du SDEHG pour le Linéo 10 : 30 k€,
 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Gratian : 6 718 k€,
 - Solde opération Modulaires DSTUE : 4 k€,
 - Projet d'extension de la Mairie : 52 k€,
 - Equipement Salle Archives et salles de réunion à Savary : 5 k€,
 - Etudes pour le réaménagement du complexe sportif : 45 k€.

- **Travaux, améliorations et réparations du patrimoine communal : 509 k€**
 - Aménagements divers Parc : 12 k€,
 - Sécurité espaces publics : 3 k€,
 - Plantations d'arbres : 10 k€,
 - Travaux électriques école Jules Ferry : 3 k€,
 - Réfection brises soleil et stores Ecole Poussin et Matisse : 3 k€,
 - Travaux de mise aux normes des jeux extérieurs école Hugo : 2 k€,
 - Changement films solaires / stores crèches Lutins, Galopins et relais petite enfance : 4 k€,
 - Plantation d'arbres crèche Galopins : 1 k€,
 - Réfection des courts intérieurs et extérieurs de tennis : 28 k€,
 - Travaux électriques club house rugby : 1 k€,
 - Mise aux normes poteaux rugby : 2 k€,
 - Passage de l'éclairage en LED au gymnase Rivière : 48 k€,
 - Réfection de toiture d'une partie des bâtiments communaux : 100 k€,
 - Mise en sécurité de la salle SAVARY : 31 k€,
 - Divers travaux salle SAVARY : 14 k€,
 - Déploiement des sèches mains : 18 k€,
 - Création de cavurnes au cimetière : 6 k€,
 - Installation des anti pigeons à l'église : 20 k€,
 - Poursuite de la rénovation de l'Hôtel de ville : 87 k€,
 - Mise en place du contrôle d'accès par badge : 5 k€,
 - Rénovation partielle du bâtiment 117 route de Fronton : 35 k€,
 - Enveloppe études diverses : 25 k€,
 - Enveloppe Divers travaux : 50 k€.

- **Équipement des services : 236 k€**
 - Mobilier/matériel ALSH : 1 k€,
 - Mobilier/matériel ALAE : 4 k€,

- Mobilier/matériel Ecole J Ferry : 2 k€,
- Mobilier/matériel Ecole Poussin : 8 k€,
- Mobilier/matériel Ecole Matisse : 2 k€,
- Mobilier/matériel Ecole Hugo : 1 k€,
- Projet socle numérique écoles : 30 k€,
- Mobilier/matériel crèche Bambins : 2 k€,
- Mobilier/matériel crèche Lutins : 3 k€,
- Mobilier/matériel crèche Galopins : 2 k€,
- Mobilier/matériel crèche Relais Petite Enfance : 2 k€,
- Equipement vidéoprotection : 17 k€,
- Matériel, Outillage et véhicules ateliers municipaux : 58 k€,
- Équipement cuisines centrales et satellites : 4 k€,
- Équipement Hygiène : 7 k€,
- Acquisitions livres, CD, DVD médiathèque : 14 k€,
- Mobilier et équipement médiathèque : 2 k€,
- Mobilier et équipement autres braiments culturels : 1 k€,
- Mobilier, matériel, informatique : 66 k€,
- Équipement police : 5 k€,
- Environnement : 5 k€

Un montant de 50 k€ a été également inscrit en dépenses imprévues.

3) Les recettes d'investissement

Outre le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (322 008 €) et les opérations d'ordre entre sections (390 000 €), le financement de ce programme d'investissement est assuré par :

- l'épargne nette : 566 k€,
- le FCTVA : 614 k€,
- la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) : 50 k€,
- les subventions : 930 k€ (Construction du nouveau groupe scolaire 300 k€ au titre du contrat de territoire, 500 k€ de la DETR et 130 k€ de l'ADEME),
- la cession d'immeuble : 330 k€ (ancienne crèche Bambins route de Fronton).

Enfin, pour équilibrer la section d'investissement, un recours à l'emprunt de 6 722 k€ est nécessaire. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 qui sera pris en compte lors de la décision modificative n°1, estimé à ce jour à 800 k€, devrait venir atténuer ce recours à l'emprunt. Ce rééquilibrage s'opérera lors de la décision modificative n° 1 qui intégrera dans les prévisions 2023 les résultats de l'exercice 2022.